

POLE METROPOLITAIN CÔTE D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2014

COMPTE RENDU

PRESENTS (44) :

Mesdames BONIN, BOUCHART, CHEVALIER, GUILBERT, JUILIEN-PEUVION, ROLAND, SPLINGARD, VOITURIEZ **Messieurs** AGIUS, ALLEMAND, ALLOUCHERY, BALLY, BARBARIN, BLET, BOUCLET, CAREME, COIN, COUSEIN, F. DECOSTER, DHERSIN, DISSAUX, DUPILET, ETIENNE, FASQUELLE, GODEFROY, GOUVART, HAMY, HUMETZ, LECLUSE, LEFAIT, LEROY, LESAFFRE, LOGIE, LOQUET, LOUVET, MAJEWICZ, MEQUIGNON, PETIT, PRUDHOMME, RAPIN, SERGENT, VASSEUR, VERGRIETE, WAROCZYK.

EXCUSES AVEC POUVOIR (18) :

Mesdames BENARAB, HINGREZ-CEREDA, LEFEBVRE, VARET **Messieurs** BAILLEUL, BAREGE, BERTIN, COUPEZ, DECOSTER, DUMONT, FAIT, FAUCON, HUTIN, MEDINE, PETIT, PONT, ROMMEL, WEISBECKER **qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à Madame** VOITURIEZ, **Messieurs** ETIENNE, MEQUIGNON, LECLUSE, GOUVART, LOUVET, ALLOUCHERY, HUMETZ, DHERSIN, **Madame** BOUCHART, **Monsieur** FASQUELLE, **Madame** BONIN, **Messieurs** VERGRIETE, LOQUET, F. DECOSTER, **Madame** JUILIEN-PEUVION, **Messieurs** BLET, CAREME.

EXCUSES (8) :

Madame FABRE, **Messieurs** BOUFFARD, CARBON, DECOOL, DESPICHT, FAUQUET, HERMANT, RINGOT.

◆◆◆◆◆◆◆◆

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation de la séance du Comité Syndical du 19 juin 2014

2 - Délibération : Proposition de modifications statutaires

3 - Election des Vice-Présidents du PMCO

4 - Délibérations :

- 1- Délégation d'attributions au Président
- 2- Proposition de désignation des représentants du PMCO dans les organismes extérieurs et à la Commission d'Appel d'Offres
- 3- Adhésion et désignation d'un représentant au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs du Nord (CDRNM)
- 4- Proposition d'adhésion au Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque – Côte d'Opale
- 5- Animation de la démarche TRI (Territoire à Risque Important d'Inondations) par le PMCO

5 - Questions diverses

◆◆◆◆◆◆◆◆

M. PATRICE VERGRIETE, Président :

« Chers collègues élus bonsoir, il est 18h45, je déclare donc la séance ouverte.

Je tiens à vous remercier pour votre présence et tous mes remerciements également à Monsieur le Président LESAFFRE de nous accueillir aujourd'hui dans son antre, la Communauté d'Agglomération de Boulogne. Merci à tous les boulonnais d'ailleurs de nous accueillir en cet hôtel communautaire. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance notre benjamin, reste à trouver maintenant qui c'est, il s'agit en l'occurrence de Monsieur Stéphane GOUVART, tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie.

J'ai eu le plaisir cet été de rencontrer l'ensemble des présidents d'intercommunalités et je dois avouer que c'était un moment passionnant, des échanges très intéressants et très constructifs, donc merci encore à vous tous pour l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé et c'est tout à fait sincère car ça a été à chaque fois des moments très conviviaux.

Nous avons évoqué de nombreux sujets et pistes de travail pour l'avenir de notre pôle métropolitain, je vais en lister un certain nombre, dans l'ordre quasiment de ce que vous m'avez indiqué :

- le développement économique, plus particulièrement le tourisme, je crois qu'il n'y a pas un seul président d'intercommunalité qui ne m'a pas évoqué le mot « tourisme », donc c'est quelque chose qui revient systématiquement, mais le développement économique bien entendu plus largement ;
- les enjeux liés à l'eau, et j'ai eu toutes les formes de sujets liés à l'eau au niveau littoral comme au niveau prévention des inondations, on est aussi bien sur cette politique de l'eau à l'intérieur des terres, que sur le littoral ;
- l'aménagement du territoire, bien sûr, à la fois dans sa dimension Interscot, mais aussi dans son lien avec la Région ;
- l'université c'est quelque chose que nous partageons ;
- la coopération transfrontalière, et ce qui m'a rassuré c'est que finalement la coopération transfrontalière n'a pas été évoquée qu'à Calais et à Dunkerque, c'est qui est rassurant ;
- l'évènementiel culturel et sportif ;
- les mobilités et le lien physique avec la métropole Lilloise, vous avez été un certain nombre à me l'évoquer ;
- la santé ;
- la ruralité ;

Voilà un certain nombre d'enjeux que vous avez tous évoqués.

Alors bien entendu nous aurons l'occasion d'en reparler dans les semaines et les mois qui viennent.

Certains d'entre vous ont souhaité une présentation du pôle métropolitain dans sa configuration actuelle. C'est vrai que les choses ont bougé, avec l'histoire et donc j'ai demandé au Directeur général de faire un rappel sur ce point, donc je vais lui céder la parole pour quelques minutes et donc pour un court temps de suspension de séance.

SUSPENSION DE SEANCE

Jean-Marc PLOUVIN, Directeur Général :

« Le pôle métropolitain de la côte d'opale comprend donc 15 établissements publics de coopération intercommunale, ce qui correspond à 264 communes, et 716 795 habitants, mais il faut aussi y associer le Département du Nord qui compte environ 2,5 millions d'habitants, le Département du Pas-de-Calais, environ 1,5 million d'habitants et la Région Nord-Pas de Calais, environ 4 millions d'habitants.

Vous avez ensuite une carte qui représente l'ensemble du pôle métropolitain de la côte d'opale, on reviendra sur chacune des intercommunalités après, tout de suite un éclaircissement sur la partie blanche, il s'agit de la communauté de communes du Sud-Ouest du Calais, qui n'est pas membre du PMCO et qui compte environ 7 000 habitants.

Je vais ensuite reprendre chaque communauté, du Dunkerquois jusqu'Opale Sud, et je vais vous indiquer la composition des 15 EPCI que j'ai citées tout à l'heure.

La communauté Urbaine de Dunkerque est la seule intercommunalité du PMCO qui appartient au département du Nord. On verra après les conditions dans lesquelles on pourrait faire en sorte qu'il n'y ait plus une seule communauté urbaine de Dunkerque, ce qui a pour conséquence d'avoir un certain déséquilibre sur la carte, puisqu'il n'y a pas « d'hinterland ».

Cette communauté urbaine compte 203 718 habitants et 18 communes à la faveur d'une recomposition puisqu'il y a 2 communes qui sont entrées : Spycker et Ghyvelde et par ailleurs, il y a eu la fusion entre Dunkerque, Saint Pol et Fort Mardyck, donc l'on est revenu à 18.

Ensuite nous passons à l'ensemble constitué par l'Audomarois qui compte 1 communauté d'agglomération et 4 communautés de communes. La communauté d'agglomération de Saint Omer dont le Président est François DECOSTER, compte 70 657 habitants et 25 communes. Elle a été renforcée par quelques communes de l'ex Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem, qui a été éclatée en 3, donc une partie dans la communauté de communes des Trois Pays, une partie dans la communauté de communes du pays de Lumbres et une partie dans la CASO, donc aujourd'hui elle est à 25 communes.

Si l'on va à l'extrême sud, Monsieur DISSAUX, nous avons la communauté de communes du Pays d'Aire qui compte 5 communes et 16 017 habitants.

Toujours dans l'audomarois, nous avons la communauté de communes de la Morinie dont le président est René ALLOUCHERY, qui compte 9 437 habitants et 9 communes.

3^{ème} communauté de communes de l'audomarois : il s'agit de la communauté de communes de Fauquembergues dont le président est Alain MEQUIGNON, qui compte 9 946 habitants et 18 communes.

Et enfin dans l'audomarois, la communauté de communes du Pays de Lumbres dont le président est Christian LEROY, qui compte 23 982 habitants et 36 communes.

Nous allons passer ensuite dans le calaisis, alors quand je dis dans le calaisis c'est vrai et faux à la fois, d'ailleurs c'est essentiellement dans l'arrondissement de Saint Omer, mais c'est dans le SYMPAC, donc dans le pays du Calaisis : la communauté de communes de la région d'Audruicq, dont la Présidente est Nicole CHEVALIER compte 26 789 habitants et 15 communes. Autre grosse communauté de communes voisine, il s'agit de la communauté de communes des 3 Pays dont le président est Marc MEDINE, qui compte 25 042 habitants et 24 communes. Et bien entendu au sein du Calaisis nous avons la communauté d'agglomération Cap Calaisis dont le président est Philippe BLET qui compte 97 002 habitants et 5 communes. Donc entre la CAC et la communauté de communes de la Terre des 2 Caps, se trouve la communauté de communes Sud-Ouest du Calaisis, la tâche blanche sur la carte, dont j'ai parlé toute à l'heure.

La communauté de communes Terre des 2 Caps dont le président est Francis BOUCLET compte 22 309 habitants et 21 communes. La communauté de communes Desvres-Samer qui lui est connexe, compte 31 communes, le Président est Claude PRUDHOMME et il y a 22 576 habitants. Nous trouvons ensuite la communauté d'agglomération du Boulonnais dont le président est Jean-Loup LESAFFRE, 119 861 habitants pour 22 communes.

Nous allons passer ensuite dans le pays du Montreuillois avec la communauté de communes Mer et Terres d'Opale dont le président est Daniel FASQUELLE, qui compte 15 communes et 32 104 habitants. Puis la communauté de communes du Montreuillois dont le président est Charles BAREGE qui compte 11 426 habitants et 21 communes. Et enfin la communauté de communes Opale Sud dont le président est Bruno COUSEIN, qui compte 25 929 habitants et 10 communes.

Vous pouvez remarquer que l'on a de grosses communautés de communes.

Donc si on revient à la carte générale, j'ai parlé du Dunkerquois, j'ai parlé de la communauté de communes du Sud-Ouest du Calaisis, il y a également dans le territoire, une communauté de communes qui était autrefois associée : la communauté de communes d'Hucqueliers qui compte 7 000 habitants et qui également dans le pays du Montreuillois mais pas dans le PMCO. Et par ailleurs la communauté de communes de Fruges avait également annoncé son intention, du moins avant les élections, ce qui reste à confirmer, d'adhérer au PMCO. »

Le Président :

« Merci, voilà la présentation géographique du pôle métropolitain de la côte d'opale. Monsieur PLOUVIN pour continuer, en étant toujours dans la suspension de séance, rappelez

aussi les effectifs du pôle métropolitain, vous en êtes le Directeur Général, peut-être rappelez aussi le statut en 2 mots. »

Jean-Marc PLOUVIN, Directeur général :

« C'est un syndicat mixte qui n'est composé que de collectivités publiques, le pôle métropolitain ce qui n'était pas le cas du syndicat mixte de la côte d'opale qui comptait les chambres consulaires. En ce qui concerne le personnel, pour ma part, j'y exerce une activité accessoire, il y a une personne qui est Sarah MELLITI, qui est attachée, qui s'occupe des finances, des RH, de la gestion des assemblées, de la gestion des marchés, ensuite Lise BULTEEL, qui s'occupe de la comptabilité et du secrétariat. Ensuite nous avons des personnels dédiés à certaines fonctions. En ce qui concerne la gestion du SAGE de l'Aa, ça ne concerne qu'une partie du territoire mais cette partie, comme d'ailleurs le PAPI d'Intention, dont je vais parler après, sont entièrement financés soit par des financements extérieurs, soit par les collectivités qui sont concernées puisque ça ne concerne qu'une partie du pôle donc il ne serait pas normal que Montreuil paye pour le SAGE du Delta de l'Aa. En ce qui concerne la gestion du SAGE du Delta de l'Aa, c'est Laurence GUICHARD qui s'en occupe. Et en ce qui concerne le PAPI d'intention, donc la prévention des inondations et le dossier qui doit être fait sur ce thème, il faut souligner qu'il y a failli y avoir 2 PAPI, c'est-à-dire un PAPI sur le SAGE de l'Aa et 1 PAPI sur la Hem, car il y a des inondations à Polincove et à Rumingham qui proviennent des déferlements du Pays de Licques et qui ont une problématique particulière qui est la Hem, est une problématique plutôt de bassins versants et il y a par ailleurs la problématique générale du Polder. Donc il a été décidé, en accord avec le Conseil national, qu'il valait mieux regrouper les 2 PAPI en 1 et donc nous avons recruté Angèle DOYER et Justine TOUSSAINT qui travaillent sur ce PAPI d'intention.

Autre activité, c'est la cellule de submersion marine, le travail qui est mené en commun avec des fonds Européen pour 40%, l'Etat pour 20%, la Région pour 20 %, le pôle métropolitain pour 20% et a pour but de travailler sur les risques de submersion marine. Il y a donc une étude qui est en cours sur l'ensemble du littoral de Bray-Dunes à Berck, et qui établit l'état de la question, c'est-à-dire, notamment l'état des ouvrages, que ce soit des ouvrages doux ou des ouvrages durs, donc soit des digues, des perrés, soit des ganivelles, des oyats, etc.. et pour lequel il y aura une restitution, Monsieur RAPIN en parlera tout à l'heure. 2 personnes s'occupent de cette cellule : Marie-Céline LEGRAIN qui est juriste et Ambroise MARCOTTE qui est ingénieur.

Et par ailleurs, nous avons une autre activité qui concerne le réseau plaisance. Pour ce réseau, il y a une personne qui n'est pas salariée du pôle métropolitain, mais qui est salariée de Boulogne Développement Côte d'Opale, dont le salaire est financé à la fois par la Région Nord-Pas de Calais et par le pôle métropolitain qui est Sylvie LOGIE. »

REPRISE DE LA SEANCE

Monsieur le Président :

« Donc on reprend le cours de la séance, cela permettait à chacun d'identifier la géographie du pôle métropolitain et aujourd'hui les effectifs, qui sont réduits comme vous avez pu le voir.

Mes rencontres de cet été me permettent, aujourd'hui, de vous proposer une nouvelle organisation de la gouvernance. Je vous proposerai au cours de cette séance un exécutif composé de 12 vice-présidents : 2 par grand territoire : l'audomarois, le boulonnais, le calaisis, le montreuillois et le dunkerquois, 1 au titre des 3 collectivités que sont le Conseil Régional et les Conseils Généraux et enfin 1 au titre de la ruralité. Chaque vice-président se verra confier une délégation.

J'ai également proposé à l'ensemble des présidents d'intercommunalités que j'ai rencontré, la création d'une conférence des présidents qui serait un lieu informel qui permettrait le débat sur différents sujets du pôle métropolitain et qui rassemblerait bien entendu les présidents d'intercommunalités, d'où son titre, mais également, les maires de Calais et Boulogne, les Vice-Présidents du PMCO qui ne sont pas présidents d'intercommunalités et les représentants des 3 collectivités : Conseil Régional et Conseils Généraux.

Cette instance souple, aurait pour objectif de se réunir peut-être tous les 2 mois au départ, pourquoi pas après, tous les 3 mois, le temps de lancer le pôle métropolitain.

Chaque vice-président aura aussi la possibilité de constituer un groupe de travail, mais on aura l'occasion d'y revenir, ne serait-ce qu'en conférence des présidents, puisque c'est vrai que je souhaiterais un regroupement d'un certain nombre de thématique sur des logiques de projet, donc on aura l'occasion s'en doute d'en parler.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole à ce stade, je vous propose de passer à l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer en préambule ? Non, je vous en remercie.

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, est-ce que vous avez des observations ? Non, qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour ? Je vous en remercie.

Délibération n°2 « Proposition de modification statutaire »

Conformément à l'organisation de l'exécutif que je vous ai présenté à l'instant, je vous propose de passer le nombre des vice-présidents de 6 à 12, dont 5 au moins représentant les communautés de communes, en vue d'associer davantage d'élus à la gouvernance et à l'exécutif. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Tout le monde est pour, je vous en remercie.

La problématique de la représentation des communautés de communes pourra naturellement évoluer, compte tenu des possibles évolutions institutionnelles. S'il y avait des transformations d'une communauté de communes, bien entendu, peut-être que nous aurions à revenir à un moment sur cette définition.

Point n°3 : Election des vice-présidents du pôle métropolitain.

Je vous propose de procéder à des votes à mains levées, comme le permet la réglementation à la condition d'être tous d'accord. Y a-t-il quelqu'un qui s'y oppose et qui souhaite un vote à bulletin secret ? Merci. Nous allons pouvoir procéder à un vote à main levée à chaque vote.

Pour le poste de 1^{er} vice-président, je vous propose la candidature de Monsieur Jean-Loup LESAFFRE. Y a-t-il d'autre candidature ? Quelqu'un est contre ? S'abstient ? Monsieur LESAFFRE, je vous invite à me rejoindre, vous êtes 1^{er} vice-président du pôle métropolitain de la Côte d'Opale, et vous vous verrez confier la délégation budget et finances.

Elu à l'unanimité.

Pour le poste de 2^{ème} vice-président, je vous propose la candidature de Monsieur Daniel FASQUELLE. Y a-t-il d'autre candidat ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Tout le monde est pour, je vous en remercie. Monsieur FASQUELLE, vous êtes élu 2^{ème} vice-président du pôle métropolitain de la côte d'opale, avec la délégation enseignement supérieur et recherche.

Elu à l'unanimité.

Pour le poste de 3^{ème} vice-président, je vous propose la candidature de Monsieur Philippe BLET. Y a-t-il d'autre candidat ? Des votes contre ? Des abstentions ? Monsieur BLET, vous êtes élu 3^{ème} vice-président du pôle métropolitain de la côte d'opale, avec la délégation aménagement du territoire et interscot.

Elu à l'unanimité.

Pour le poste de 4^{ème} vice-président, je vous propose la candidature de Monsieur François DECOSTER. Y a-t-il d'autre candidat ? Des votes contre ? Des abstentions ? Monsieur DECOSTER, vous êtes élu 4^{ème} vice-président du pôle métropolitain de la côte d'opale, avec la délégation coopération transfrontalière.

Elu à l'unanimité.

Pour le poste de 5^{ème} vice-président, je vous propose la candidature de Monsieur Damien CAREME. Y a-t-il d'autre candidat ? Des votes contre ? Des abstentions ? Monsieur CAREME, vous êtes élu 5^{ème} vice-président du pôle métropolitain de la côte d'opale, avec la délégation développement durable et mobilité.

Elu à l'unanimité.

Pour le poste de 6^{ème} vice-président, je vous propose la candidature de Monsieur Dominique DUPILET. Y a-t-il d'autre candidat ? Des votes contre ? Des abstentions ? Monsieur DUPILET, vous êtes élu 6^{ème} vice-président du pôle métropolitain de la côte d'opale, avec la délégation culture.

Elu à l'unanimité.

Pour le poste de 7^{ème} vice-président, je vous propose la candidature de Madame Natacha BOUCHART. Y a-t-il d'autre candidat ? Des votes contre ? Des abstentions ? Madame BOUCHART, vous êtes élu 7^{ème} vice-présidente du pôle métropolitain de la côte d'opale, avec la délégation développement économique.

Elu à l'unanimité.

Pour le poste de 8^{ème} vice-président, je vous propose la candidature de Monsieur Jean-François RAPIN. Y a-t-il d'autre candidat ? Des votes contre ? Des abstentions ? Monsieur RAPIN, vous êtes élu 8^{ème} vice-président du pôle métropolitain de la côte d'opale, avec la délégation mer et littoral.

Elu à l'unanimité.

Pour le poste de 9^{ème} vice-président, je vous propose la candidature de Monsieur Jean-Claude DISSAUX. Y a-t-il d'autre candidat ? Des votes contre ? Des abstentions ? Monsieur DISSAUX, vous êtes élu 9^{ème} vice-président du pôle métropolitain de la côte d'opale, avec la délégation eau et prévention des inondations.

Elu à l'unanimité.

Pour le poste de 10^{ème} vice-président, je vous propose la candidature de Monsieur Claude PRUDHOMME. Y a-t-il d'autre candidat ? Des votes contre ? Des abstentions ? Monsieur PRUDHOMME, vous êtes élu 10^{ème} vice-président du pôle métropolitain de la côte d'opale, avec la délégation santé et développement social.

Elu à l'unanimité.

Pour le poste de 11^{ème} vice-président, je vous propose la candidature de Monsieur Franck DHERSIN. Y a-t-il d'autre candidat ? Des votes contre ? Des abstentions ? Monsieur DHERSIN, vous êtes élu 11^{ème} vice-président du pôle métropolitain de la côte d'opale, avec la délégation tourisme, sports et loisirs.

Elu à l'unanimité.

Enfin, pour le poste de 12^{ème} vice-président, réservé pour la thématique de la ruralité, je vous propose la candidature de Monsieur Alain MEQUIGNON. Y a-t-il d'autre candidat ? Des votes contre ? Des abstentions ? Monsieur MEQUIGNON, vous êtes élu 12^{ème} vice-président du pôle métropolitain de la côte d'opale, délégué à la ruralité.

Elu à l'unanimité.

Je vous remercie. Est-ce que l'un d'entre vous, nouvellement élu, souhaite dire un petit mot ? Je continue le chemin des délibérations.

Avant de passer aux autres délibérations, je tenais à vous faire un point sur notre situation budgétaire. Comme vous le savez, notre budget primitif doit, théoriquement être voté, avant le 30 avril, ce qui n'a pas été le cas pour le PMCO. Compte tenu de cette année électorale un peu spéciale une tolérance a été accordée par la préfecture, notamment pour les structures au 3^{ème} degré, mais cela n'a pas pu être le cas pour le PMCO. Ceci a eu pour conséquence le dessaisissement de l'assemblée et le règlement du budget par la préfecture sur proposition de la chambre régionale des comptes. Un magistrat de la CRC a donc été désigné pour établir un nouveau budget très allégé car il ne prend en compte que les dépenses et recettes justifiables au contraire d'un budget primitif de nature prévisionnelle. Nous espérions pouvoir présenter les documents budgétaires ce soir mais la collégialité qui valide ensuite le travail du magistrat a mis plus de temps que prévu, il n'était donc pas possible pour la préfecture d'arrêter le budget. Nous vous proposerons donc d'arrêter les documents budgétaires et toutes les délibérations à caractère financier en attente lors de notre conseil de novembre.

J'arrive à la délibération sur la délégation d'attribution au Président, il s'agit de me permettre de prendre les décisions courantes pour ne pas entraver le fonctionnement du pôle, il est rendu compte de ces décisions, bien entendu, à chaque comité syndical.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

Délibération sur la proposition de désignation des représentants du PMCO dans les organismes extérieurs et à la commission d'appel d'offre.

Je vous propose de lister les différents organismes et de vous faire les différentes propositions :

AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE SAINT-OMER

- A l'Assemblée Générale : M. Bruno HUMETZ (C.A. de Saint-Omer)
M. René ALLOUCHERY (C.C. de la Morinie)
M. Alain MEQUIGNON (C.C. du Canton de Fauquembergues)
- Au Conseil d'Administration : M. Alain MEQUIGNON (C.C. du Canton de Fauquembergues)

Vote contre ? Absentions ? Je vous en remercie.

BOULOGNE-SUR-MER DEVELOPPEMENT COTE D'OPALE

- A l'Assemblée Générale : Mme. Mireille HINGREZ-CEREDA (C.A. du Boulonnais)
- Au Conseil d'Administration : Mme. Mireille HINGREZ-CEREDA (C.A. du Boulonnais)

Vote contre ? Absentions ? Je vous en remercie.

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE (AGUR)

- A l'Assemblée Générale : Mme. Monique BONIN, M. Guy LECLUSE, M. Stéphane GOUVART (C.U. de Dunkerque)
- Au Conseil d'Administration : M. Stéphane GOUVART (C.U. de Dunkerque)

Vote contre ? Absentions ? Je vous en remercie.

UNIVERSITE DU LITTORAL – COTE D'OPALE

- Au Conseil d'Administration : M. Daniel FASQUELLE (C.C Mer et Terres d'Opale)
- Au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire : M. Pierre-Henri DUMONT (C.A. du Calaisis)

Vote contre ? Absentions ? Je vous en remercie.

ATMO NORD-PAS DE CALAIS

- A l'Assemblée Générale : M. Stéphane GOUVART (C.U. de Dunkerque)

Vote contre ? Absentions ? Je vous en remercie.

MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE

M. Patrice VERGRIETE (C.U. de Dunkerque)

Vote contre ? Absentions ? Je vous en remercie.

SAGE DU DELTA DE L'AA

- A la Commission Locale de l'Eau : M. Ludovic LOQUET (C.C. des Trois Pays)

Vote contre ? Absentions ? Je vous en remercie.

COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE DU PLATIER D'OYE

M. Olivier MAJEWICZ (C.C. de la Région d'Audruicq)

Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie

COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET D'ETABLISSEMENTS « LILLE NORD DE FRANCE » (COMUE)

M. Daniel FASQUELLE (C.C Mer et Terres d'Opale)

Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie

UNIVERSITE D'ETE DE BOULOGNE SUR MER

- Titulaire : M. Dominique GODEFROY (C.A. du Boulonnais)
- Suppléant : M. Jean-Claude ETIENNE (C.A. du Boulonnais)

Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie

COMMISSION SCIENTIFIQUE D'ATTRIBUTION DES BOURSES AUX DOCTORANTS

- M. Patrice VERGRIETE (C.U. de Dunkerque)
- M. Jean-Loup LESAFFRE (C.A. du Boulonnais)
- M. Philippe BLET (C.A. du Calaisis)
- M. François DECOSTER (C.A. de Saint-Omer)

Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie

Conseil de développement du Grand port Maritime de Dunkerque

- Titulaire : M. Franck DHERSIN (C.U. de Dunkerque)
- Suppléant : Mme. Alice VARET (C.U. de Dunkerque)

Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie

Conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

- Titulaire : M. Jean-François RAPIN (C.C. Mer et Terres d'Opale)
- Suppléant : M. Bruno COUSEIN (C.C. Opale Sud)

Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie

Conseil de l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale (EILCO)

- M. Daniel FASQUELLE (C.C Mer et Terres d'Opale)

Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie

Groupement d'Intérêt Scientifique « Campus International de la Mer et de l'Environnement Littoral »

- Mme. Mireille HINGREZ-CEREDA (C.A. du Boulonnais)

Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- PRESIDENT : PATRICE VERGRIETE ou son représentant

- 4 membres titulaires et 4 membres suppléants :

Titulaires

- M. Damien CAREME
- M. Antoine LOGIE

- M. Philippe BLET
- M. Bertrand PETIT

Suppléants

- M. Éric ROMMEL (C.U. de Dunkerque)
- M. Christian BALY (C.A. du Boulonnais)
- M. Michel HAMY (C.A. du Calais)
- Mme. Marie LEFEBVRE (C.A. de Saint-Omer)

Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie.

L'ensemble des propositions de désignation des représentants du PMCO, dans les organismes extérieurs et à la commission d'appel d'offre, a été voté à l'unanimité.

Délibération suivante Adhésion et désignation d'un représentant au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs du Nord (CDRNM du Nord).

Je vous propose cette adhésion qui n'entraîne pas d'engagement financier.

La Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs qui relève de l'article L 565-2 du code de l'environnement, a été instaurée dans le département du Nord par arrêté préfectoral du 22 novembre 2010.

Cette commission concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans le département, des politiques de prévention des risques naturels majeurs, et peut notamment être consultée par le Préfet sur tout rapport, programme ou projet ayant trait à la prévention ou à la gestion de ces risques.

Y a-t-il des questions, des oppositions à l'adhésion ? Abstentions ? Tout le monde est d'accord pour l'adhésion ?

Nous devons maintenant désigner un représentant titulaire et un suppléant, je vous propose Stéphane GOUVART en qualité de titulaire et Guy LECLUSE en qualité de suppléant.

Tout le monde est d'accord ? Je vous en remercie.

Délibération suivante : proposition d'adhésion au Groupement Européen de Coopération Territoriale West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale.

Le GECT a été créé en 2009, il permet un travail intéressant entre la Côte d'Opale et la province de Flandre occidentale belge, et il était légitime que le SMCO, à l'époque, y soit associé dès l'origine mais il n'était pas possible, pour des raisons juridiques qu'un syndicat mixte adhère à un autre syndicat mixte. C'est aujourd'hui possible, et il s'agit d'une délibération de principe puisque le GECT devra ensuite examiner cette demande d'adhésion. Cette demande est fortement réclamée par la province de Flandre occidentale belge qui souhaite avoir un dialogue le plus large possible avec l'ensemble des représentants de la Côte d'Opale, donc c'est une adhésion qui a beaucoup de sens, surtout dans un contexte de développement des enjeux transfrontaliers.

Est-ce que vous avez des questions ? Vote contre ? Abstentions ? Je vous remercie pour cette proposition d'adhésion et donc maintenant on aura le vote du GECT pour confirmer notre adhésion.

Enfin, la délibération n°5 : Animation de la démarche Territoire à Risque Important d'Inondations par le PMCO.

L'Etat et le SYMPAC du Calais ont souhaité que le PMCO puisse assurer le portage de la démarche territoire à risque important d'inondations sur le SAGE de l'Aa, ça fait écho à ce que disais toute à l'heure Monsieur PLOUVIN sur la responsabilité de portage du PMCO sur une partie de son territoire mais en lien avec les collectivités concernées. Alors, comme il y a des communes du Nord et du Pas de Calais dans cette problématique, la structure porteuse la plus intéressante apparaissait être le PMCO. Même si l'enjeu, comme l'a dit Jean-Marc PLOUVIN toute à l'heure, ne concerne pas l'ensemble du territoire de la Côte d'Opale. Cette action étant menée avec les moyens existants, donc pas de coûts supplémentaires, je vous propose effectivement d'accepter. Cette délibération montre aussi la nécessité d'un débat au sein du pôle sur notre action sur tous ces enjeux de l'eau. Ça a été beaucoup évoqué par les différents présidents d'intercommunalité, inondations, trait de côte, submersion marine, je pense que nous devons collectivement aborder ce sujet lors d'une prochaine conférence des présidents pour examiner jusqu'où le pôle doit aller sur ces sujets importants surtout dans le contexte de la création de la taxe GEMAPI, je pense qu'il faudra que nous nous positionnions collectivement et surtout que nous définissions le rôle du pôle métropolitain sur l'ensemble de ces sujets. D'ici là, j'en reviens à notre délibération n°5, est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Vote contre ? Absentions ? Tout le monde est pour ? Je vous en remercie.

J'en arrive à la fin des délibérations, est-ce qu'il y a une demande de prise de parole sur tel ou tel sujet ?

Je conclurai en vous indiquant mon souhait d'organiser un nouveau conseil syndical en novembre, où nous aborderons notamment les documents budgétaires et une conférence des présidents début novembre.

Monsieur ALLEMAND :

« Oui, Monsieur le Président, mais vous en avez fait état, c'était sur la GEMAPI puisque c'est un tout nouveau système initié par l'état qui doit être mis en place pour essayer de lever une taxe auprès des habitants dans le cadre justement de prévoir l'entretien, la gestion des ouvrages de protection et la gestion du risque. J'avais attiré l'attention de mes collègues de la communauté d'agglomération puisque les techniciens ont exactement présenté ce projet au dernier bureau communautaire et j'ai tout de suite réagi dans le sens que le pôle métropolitain pouvait porter ce dossier au même titre que vous l'avez annoncé par la délibération précédente, c'est-à-dire les TRI : le TRI du Calais et le TRI du Dunkerquois. Je pense que c'est l'étage qui permettra tout au moins d'éviter à ce que les EPCI, puisque l'Etat prévoyait à ce que seul les EPCI concernés pouvaient lever cette taxe et la riveraineté pour moi me semblait insuffisante en terme d'étage financier pour collecter, étant donné que cette somme peut paraître dérisoire mais elle représente quand même dans le dispositif à peu près 40 euros maximum par habitant. Ce qui à mon sens me semble énorme et je pense qu'il faut aller au-delà et j'espère que la parole du pôle métropolitain sera de renvoyer vers l'Etat sur un sujet de solidarité nationale parce que je pense que tous les habitants doivent être concernés par cette problématique. Je souhaitais intervenir, mais vous l'avez fait, pour sensibiliser le pôle métropolitain à œuvrer sur cette question ».

Monsieur le Président :

« C'est un sujet majeur, ça a été beaucoup évoqué par l'ensemble des présidents d'intercommunalités qui se posent tous ces questions là, et ce qui est intéressant c'est que c'est l'ensemble du territoire puisqu'il y a à la fois les problématiques d'inondation, il y a à la fois les problématiques de trait de côte, de submersion marine, donc je pense qu'effectivement il faut que l'on se penche rapidement parce que l'on a un outil qui est intéressant : le pôle métropolitain, qui reste encore une sorte de coquille vide, je veux dire qui est une structure porteuse mais qui aujourd'hui peut porter des choses ambitieuses à l'échelle de la côte d'opale. Quand on regarde les statuts, il y a une forte ambition donnée au pôle métropolitain, je pense que c'est à nous de nous mettre d'accord collectivement, pour voir effectivement comment on aborde ce nouveau contexte avec la création de la taxe GEMAPI qui n'est pas du tout négligeable. »

Monsieur ALLEMAND :

« Ce qui me faisait intervenir aussi c'est que j'avais ouïe dire qu'il y avait la création d'un syndicat mixte au niveau des wateringues qui était en cours d'élaboration pour récupérer, je pense, les fonds et mieux les gérer par rapport à la différence des syndicats de wateringues traités de manière différente en terme financier ou se retrouvant dans des situations différentes. A part de ce constat, il était important de réagir sur la GEMAPI qui pourrait aussi être intégrée dans un dispositif de gestion au même titre que cela se fera pour les wateringues. »

Monsieur le Président :

« Merci. Plus de demandes de prises de paroles ? »

Monsieur RAPIN :

« Merci Président, ce n'est pas vraiment une demande de prise de parole mais c'est simplement pour apporter une première réponse peut-être aux propos de Monsieur ALLEMAND, qui sont tout à fait cohérents, qui amène l'opportunité qui est donnée aux collectivités de se saisir de cette compétence avec les outils et les moyens financiers. Alors est-ce que le PMCO est l'entité reconnue, suffisante, intéressante pour faire fonctionner au mieux cette compétence ? Je ne sais pas encore. Nous avons vendredi, une réunion à l'agence de bassin, justement, puisque le schéma départemental d'aménagement et de gestion des eaux est en révision, il va suivre son chemin, son long chemin initiatique pour finalement, certainement être approuvé, je pense qu'il n'intègre pas encore cette disposition très large que vous évoquez et les premières discussions que j'ai eu moi avec les techniciens de l'agence, c'est de dire il faut pour appliquer cette compétence effectivement des territoires qui soient cohérents, cohérents bien sûr dans leur géographie mais cohérents aussi dans le dispositif général de gestion des eaux et qu'ils puissent être portés par des collectivités suffisamment larges.

Les premiers échos que j'ai, parce que je connais bien le territoire, un peu moins le nord et je m'en excuse mais j'apprends à le connaître, c'est de dire l'échelle d'un bassin qui peut être celui de la canche ou celui de l'Authie ou peut-être celui du boulonnais, on est peut-être pas sur des entités qui sont suffisantes prises séparément et la première entité envisagée pourrait être un regroupement entre l'Authie et le Boulonnais, alors quand on en est à ce niveau de réflexion se dire pourquoi pas Calais, Dunkerquois, Audomarois. Votre identification sur la problématique GEMAPI est intéressante, elle nécessite d'être creusée beaucoup plus que cela pour l'instant et je rappelle aussi que la taxe qui est proposée en tant qu'outil par l'Etat dans la cette loi de modernisation de l'action publique territoriale et de renforcement et d'amplification des métropoles, cette taxe est un maximum et c'est un maximum par habitant donc je suis comme vous un peu sceptique sur les moyens qu'auront les élus parce que peut-être que ce dire ce n'est pas la commune, c'est pas l'interco, ce sera le pôle métropolitain , c'est Monsieur VERGRIETE qui prendra la responsabilité de la mettre en place 40 euros par habitants c'est excessif. Il y a d'autres taxes qui ont vu le jour finalement dans les textes et qui ne sont jamais sorties : la taxe sur l'imperméabilisation des sols, moi j'ai travaillé là-dessus et ça n'est jamais sorti je crois qu'il y a toute une réflexion à avoir. C'est sûr qu'il y a des opportunités, est-ce que l'on doit se saisir de ces opportunités ça c'est la politique du PMCO, les objectifs, la conférence des présidents qui prendra une position. »

Monsieur le Président :

« C'est vrai qu'une taxe aujourd'hui bien comprise sur des enjeux qui sont quand même l'histoire de nos territoire, notre population a oublié que l'on était un territoire fragile, c'est peut-être à nous collectivement de rappeler que nous vivons sur des territoires, je parle pour le dunkerquois par exemple, les dunkerquois ont oublié que Dunkerque était un territoire fragile et que l'on vivait sur un polder, ils l'ont oublié. Je pense que ça vaut le coup aussi de reparler à la population de la fragilité des territoires. »

Monsieur RAPIN :

« Effectivement, Monsieur le Président, je suis d'accord, on a oublié dans ce pays la culture du risque et j'espère que tous les dispositifs mis en place, stratégie nationale, etc., vont nous réapprendre que l'on est dans un pays à risque. Deuxième point et j'en terminerai là, sur la gestion de la submersion, vous allez avoir, ou vous avez eu les premières invitations par mail, le 1^{er} octobre, nous faisons une grande réunion de restitution pour notre mariage à 3 avec l'Etat, la Région et le Pôle, sur la cellule technique, donc avec une présentation de la phase

2 de l'étude et peut-être une pré-présentation de ce que sera la phase 3 mais en tout cas une bonne présentation de la phase 2, faire un bon point intermédiaire parce que je pense que tout ça est intéressant, un travail considérable a été mené sur le sujet et c'est le moment du rendu. »

Monsieur FASQUELLE :

« Il se trouve que je suis membre du SYMCAE, le syndicat mixte pour le SAGE de la Canche, et que l'on a eu un long débat hier soir à ce sujet. La compétence GEMAPI c'est une conséquence de la loi MAPAM tous les décrets ne sont pas encore pris, je pense qu'il faut peut-être attendre un peu. Nous on considère que si une compétence doit être prise, il faut que ce soit à l'échelle d'un ensemble géographique cohérent. On envisage d'engager une démarche PAPI à l'échelle du SAGE de la Canche qui comprend à peu près 230 communes, on a déjà la compétence entretien de rivières et la compétence lutte contre les inondations est actuellement exercée par les communautés de communes mais pour donner plus de force et de cohérence, on pourrait transférer la compétence lutte contre les inondations également au SYMCEA. Le SYMCEA entretiendrait à la fois la rivière mais lutterait contre les inondations dans le cadre d'un PAPI qui permet un plan d'ensemble et un plan de bataille à l'échelle des 2 bassins versants et si la compétence GEMAPI est prise, alors à ce moment-là, la question se posera de cette taxe. Il faudra que le syndicat mixte ait les moyens de pouvoir mener à bien cette politique. Mais si il doit y avoir une taxe, il faut qu'elle vienne en déduction des moyens qui sont déjà mis et pour lesquels la population participe déjà car l'entretien de la rivière se fait déjà, il y a déjà des ouvrages qui sont construits par les communautés de communes et qui sont financés par les contributions de nos concitoyens, il ne faut pas partir de l'idée qu'il n'y a aucun moyen qui soit mis jusqu'à présent, il y a déjà des moyens qui sont mis. La marge pour se donner les moyens supplémentaires pour agir plus vite et être plus efficace dans la lutte contre les inondations. Mais moi je ne vois pas trop l'intérêt, on aura ce débat entre nous, de donner ces compétences au-delà de ces ensembles géographiques qui sont cohérents. Si on crée une taxe qui couvrirait à la fois la canche, l'authie et le boulonnais alors qu'il y a aucune connexion entre les bassins versants de la canche, de l'authie et du boulonnais, quel est l'intérêt ? Nos équipes d'entretien de rivière ou nos équipes qui travaillent à l'entretien de la création d'ouvrage contre les inondations, on ne peut de toute façon pas aller de Boulogne à Berck, en remontant jusque chez nous. C'est bien de vouloir mutualiser mais il ne faut pas non plus éloigner trop les centres de décisions du terrain, il faut respecter la géographie, on aura sans doute ce débat entre nous, je ne sais pas la position de l'agence de l'eau, mais en ce qui nous concerne au SYMCEA, on souhaite rester à l'échelle de la canche, qui est une échelle qui est cohérente. »

Monsieur le Président :

« Le débat est déjà parti, mais on va attendre les décrets d'application qui permettront de voir, sur la taxe GEMAPI, il y a 2-3 choses que j'aimerais voir avant de pouvoir en débattre.

S'il n'y a plus de prise de parole, je vais me permettre de lever la séance.

Juste un petit mot pour la presse, je pense qu'il faut préciser les choses, la présidence et la vice-présidence du pôle métropolitain est à titre bénévole. Donc quand on augmente le nombre de vice-présidents ça n'a pas d'incidence financière ni pour le pôle, ni pour les personnes ici présentes.

Je lève la séance ».